Sud
N°34
Protection sociale

Il était une fois. . . épisode 2

Les saisons ont passé. L'hiver s'en est venu.
Le groupe majoritaire au Conseil des Élus du Royaume (C.E.) fuyant ses responsabilités, s'est alors décomposaillé en deux clans.

Petit UN : le clan des **PrendPasDeRisquaille** conduit par la Gougougneuse (ex détentrice des clés du trésor) s'enfuyant dans les forêts du Méridion.

Petit DEUX : le clan des **FermeTaBouchaille** fermement ancré sur leur rocher au Septentrion du Royaume.

Cependant le printemps arrivant et l'appel de la boustifaille aidant, ils se remirent naturellement à festoyer ensemble !

Fort de cette rabibochaille , la Gardienne du Trésor du peuple renforce sa garde.

Grâce à une formule de sorcellerie , elle a réussi à faire apparaître une nouvelle servante, faisant fi de l'autorité du Conseil des Elus du Royaume (C.E.).

Ce qui allait coûtait fort cher aux serfs laborieux...

La Gardienne aux mille mains continuait à amasser moult écus d'or dans ses bourses pleines.

Pour célébrer la nouvelle année de l'an de grâce 20ii, elle s'offrit un nouveau manoir mobilhomesque en le royaume d'oultre-mer d'Authie afin de s'y reposailler.
En effet, la confrérie SUDISTE n'avait eu de cesse de l'éprouvailler par ses harangues et sa soif de justice.

Pendant ce temps, les serfs s'échinaient sur leurs maigres pâturages, sans espoir... Ceux-ci, affaiblis par les tâches répétitives, donnaient, donnaient et souffraient.

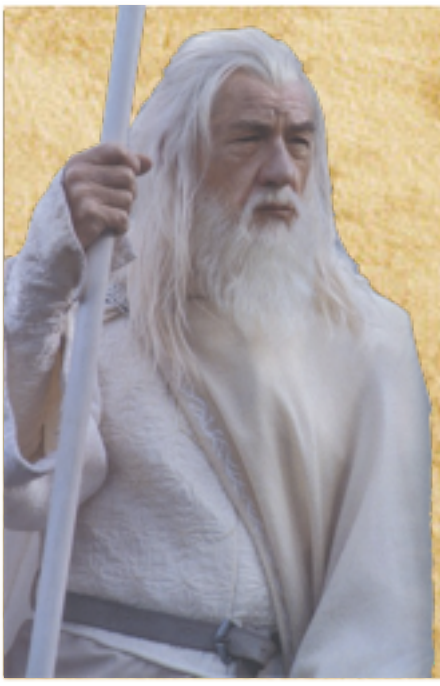

Les preux chevaliers sudistes, révoltés par tant de souffrance, voulaient faire appel à un grand mage, fort érudit et extérieur au Royaume, afin qu'il les instruise sur les risques psycho-sociaux liés au servage.

Cette proposition avait été soumise au Conseil des Humbles Serfs Couillonnés et Travailleurs (C.H.S.C.T.) composé de Vil'notius Langue de Serpent et Furette Voldemor.
Les mois passèrent mais ils n'obtinrent aucune réponsaille...

À suivre...

Plus sérieusement...

Fin 2010, il restait près de 200 000 euros dans les caisses du C.E.
Notre syndicat a fait différentes propositions à la C.G.T. sur l'utilisation de ce reliquat particulièrement important.

1° Nous avons proposé des séjours à un prix limité à 100 euros pour une destination au Maroc et un week-end en thalasso. Cette demande a été retenue par la C.G.T. Toutefois, dès le lendemain, les tarifs et modalités du séjour au Maroc étaient modifiés sans que nous ne soyons consultés.

2° Nous avons demandé que des chèques vacances soient octroyés exceptionnellement à l'ensemble du personnel : refus catégorique.

3° Nous avons encore proposé l'attribution de chèques vacances pour les 70 collègues qui, en 2010, ont réservé une location de notre patrimoine et dont la participation à cette location a été inférieure à celle à laquelle ils auraient pu prétendre s'ils avaient pu choisir des chèques vacances.

Pour 2011, nous estimons juste que nos collègues embauchés en C.D.D. (à partir de 3 mois de présence) puissent bénéficier de chèques vacances et de tickets de cinéma prorata temporis. Cette proposition a été faite à la C.G.T.

Le niveau élevé du reliquat observé en 2010 démontre à l'évidence qu'il était possible, réaliste et juste d'attribuer des chèques vacances d'un montant significativement plus élevé.

La C.G.T. a décidé, sans aucune concertation, d'acheter un mobile home et d'investir dans la location de places dans divers endroits.

Aujourd'hui cette option est un échec puisque la très grande majorité du personnel a encore opté massivement pour les chèques vacances et ce, malgré leur montant trop faible.

De plus, le Comité d'Entreprise n'a toujours pas été informé de l'embauche d'une nouvelle salariée comme secrétaire de Madame Dujardin. Nous ne savons pas comment elle a été recrutée, son niveau de rémunération, la durée de son contrat...

La gestion opaque, voire obscure, du C.E. Cgtiste se poursuit donc.

Enfin, nous tenons à porter à la connaissance du personnel que notre syndicat a demandé lors du dernier CHSCT, le 14 février 2011, qu'un expert indépendant soit désigné pour établir un bilan de la situation de l'organisme au regard des conditions de travail et de leurs répercussions sur la santé des collègues.

Nous avons également demandé que les réponses au questionnaire que 209 d'entre vous ont rempli soient prises en compte.

Pour nous, travailler sur des solutions avant même que d'avoir dressé le bilan neutre et impartial de la situation, est totalement aberrant sauf à vouloir torpiller toute action crédible.

Si le CHSCT devait agir de la sorte, nous ne le cautionnerons pas et nous en tirerons toutes les conclusions qui s'imposent.